

Mulroney ne négociera plus d'entente administrative si le Québec dit NON

Pierre Cayouette

SI LE NON l'emporte, le gouvernement Mulroney ne négociera pas de nouvelles ententes administratives avec le Québec ou les autres provinces.

Le premier ministre Brian Mulroney a profité de son passage à Montréal, hier, pour servir cette mise en garde aux partisans du NON qui pourraient croire que le Québec pourra obtenir davantage dans une négociation ultérieure.

« L'idée qu'on puisse dire NON à l'accord de Charlottetown puis retourner à la table pour en obtenir davantage, c'est de la folie. Ça n'existera pas. Y'a aucune espèce d'appétit au Canada anglais pour ce genre d'attitude », a dit M. Mulroney.

« En temps opportun, a-t-il poursuivi, libre à un autre gouvernement, dans d'autres circonstances, de peut-être vouloir entreprendre des négociations administratives dans tel ou tel domaine. Je n'exclus pas cette possibilité. Mais je dis que, dans un avenir prévisible, il est difficile

de concevoir un climat qui pourrait donner lieu à une entente aussi importante, aussi importante que celle de Charlottetown ».

En février 1991, quelques mois après l'échec de l'accord du lac Meech, le gouvernement fédéral et celui du Québec avaient conclu un accord sur l'immigration.

L'entente, signée par les ministres Barbara McDougall et Monique Gagnon-Tremblay, entraînait un ajout significatif aux responsabilités du Québec en matière d'immigration. M. Mulroney s'en est expliqué hier.

« Je pensais que, compte tenu de l'importance du dossier de l'immigration pour la francophonie nationale et le Québec, ce dossier mériterait notre attention malgré l'insuccès ultime des négociations sur l'accord du lac Meech », a-t-il dit.

« Alors j'ai conclu l'accord avec M. Bourassa, sans que cela ne cause le moindre ennui au Canada, a enchaîné le premier ministre. Ça fonctionne bien au Québec, ça fonctionne bien au Canada et, d'ailleurs, on utilise présente-

Voir page A-4: Mulroney

Face à face Dion-Dufour

À trois jours du référendum, les analystes politiques Christian Dufour et Stéphane Dion tiennent en page Société leur avant-dernier face à face sur l'entente de Charlottetown. Leur partie de bras de fer, qui prend fin demain dans les pages du DEVOIR, porte aujourd'hui sur la question autochtone.

Page B-1

Les tactiques déloyales du NON ont sali la démocratie, accuse Bourassa

Selon le chef du OUI, certains documents cités dans *L'Actualité* sont des faux

Michel Venne

de notre bureau de Québec

DRUMMONDVILLE — Dans une charge orageuse devant un millier de partisans réunis à Drummondville à moins de cent heures du scrutin, le premier ministre Robert Bourassa a accusé hier le camp du NON d'avoir utilisé des tactiques déloyales qui ont « sali la démocratie québécoise ».

Le chef du camp du OUI affirme entre autres que certains des textes cités dans la dernière édition de *L'Actualité*, présentés comme des avis confidentiels au premier ministre, et qui démolissent l'entente de Charlottetown,

« sont des faux ».

M. Bourassa accuse le chef du camp du NON Jacques Parizeau d'avoir brandi la dernière édition du magazine pour convaincre les citoyens de rejeter l'entente : « Souvenez-vous du cinéma ». Si des Québécois « ont été influencés » par ces « calomnies, ces mensonges, c'est mon devoir de le leur dire ».

« Il nous reste un peu moins d'une centaine d'heures pour retrouver ce sursaut de réalisme et convaincre ceux qui ont pu tomber dans le piège de nos opposants », dit-il. « Il ne faut pas que les Québécois payent pour la malhonnêteté intellectuelle du camp du NON », a-t-il lancé.

Voir page A-4: Bourassa

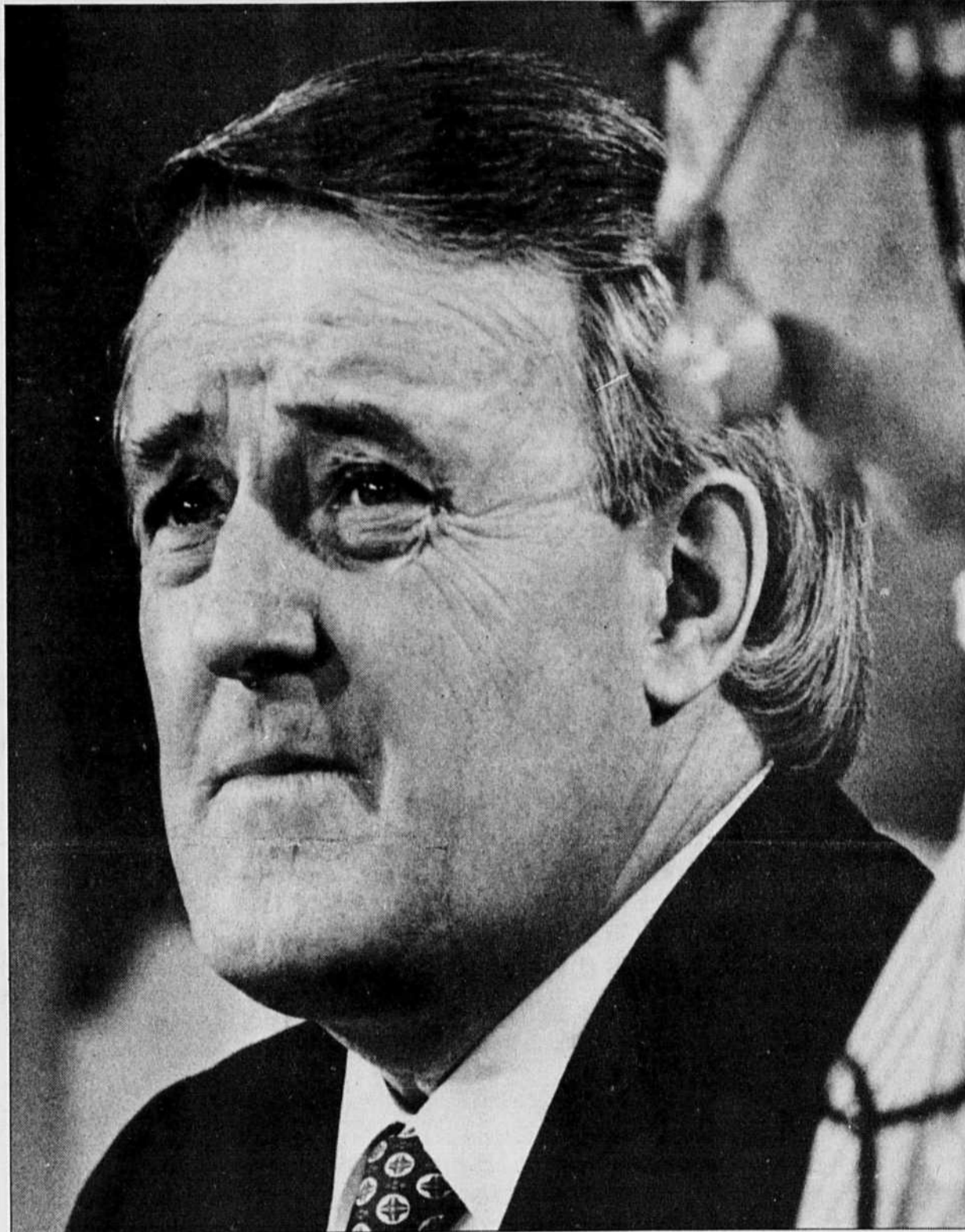


PHOTO JACQUES NADEAU

« Ça devient de plus en plus difficile pour la population de nous (les politiciens) accepter comme les porte-parole d'une position quelconque (...) J'accepte ça », a déclaré le premier ministre Mulroney, hier à Montréal.

- Pierre F. Côté blâme Ottawa pour sa publicité Canada 125 Page A-2
- Bourassa l'incroyable : la chronique de Gilles Lesage Page A-7
- Bourassa critique l'opposition des leaders syndicaux Page A-7
- Le PQ ne diluera pas son option pour plaire aux dissidents du PLQ, dit Parizeau Page A-8



En vivant ensemble, les jeunes Blancs et les jeunes Noirs des écoles primaires apprennent à dépasser les perceptions et les préjugés, parfois négatifs, qu'ils ont des uns et des autres.

Les enfants blancs manifestent plus de préjugés raciaux que les jeunes Noirs

Danny Vear

À LA MATERNELLE, les enfants blancs expriment des préjugés négatifs à l'endroit des minorités ethniques, notamment les enfants noirs. Toutefois, ces préjugés tendent à s'estomper avec l'âge. Dès huit ans, les jeunes Blancs voient plus positivement les jeunes Noirs.

Ce sont là les conclusions partielles d'une étude menée auprès de 75 jeunes Blancs et jeunes Noirs dans quatre écoles anglophones de la banlieue de Montréal et dans une école anglophone du centre-ville de Montréal.

Dans cette étude, parue dans la dernière livraison de *La Revue québécoise de psychologie*, la psychologue et chercheur de l'Université Concordia, Anna-Beth Doyle, a étudié les préjugés ethniques chez les enfants blancs et noirs de la mater-

nelle et du primaire.

Prudente, Mme Doyle a hésité à commenter les résultats de son étude. « Les questions de préjugés raciaux sont des sujets difficiles. Et les résultats de telles recherches sont souvent mal interprétés. En psychologie sociale, il faut faire attention aux certitudes », s'est-elle inquiétée.

Elle a tout de même souligné que les résultats de son étude étaient similaires à ceux d'études menées aux États-Unis. « En ce sens, il est possible d'étendre ces résultats aux perceptions des francophones », a-t-elle expliqué.

Montréal abrite plusieurs groupes ethniques. « Les contacts entre les élèves de diverses communautés ethniques y sont parfois tendus et peuvent susciter le préjugé et la discrimination », explique l'étude en introduction.

En analysant les comportements

des jeunes, Mme Doyle tente simplement d'identifier des outils permettant d'atténuer ses tensions possibles. « On doit inviter les jeunes à participer activement à des expériences interculturelles ayant pour objet de les familiariser aux coutumes particulières des autres groupes ethniques », note-t-elle, en conclusion de son étude.

Selon l'étude, la « plupart » des enfants blancs à la maternelle ont des préjugés négatifs envers les enfants noirs et amérindiens. Cela s'expliquerait simplement par un égocentrisme plus élevé chez les enfants en bas âge. Si ces préjugés s'estompent, c'est que ces enfants feraient preuve d'une plus grande maturité psychologique avec l'âge.

Toutefois, l'étude n'arrive pas à démontrer de quelle façon ou par quels moyens ces préjugés tendent à s'estomper.

Voir page A-4: Enfants

Éducation et natalité sont plus efficaces que la loi 101, dit Ryan

Isabelle Paré

LE MINISTRE Claude Ryan a affirmé hier que les lois sur la natalité et l'éducation sont bien plus importantes pour l'avenir des francophones que le fait « d'avoir un mot d'anglais dans le coin d'une affiche ».

« Il faut encourager nos familles à produire un peu plus d'enfants. C'est bien plus important pour l'avenir du groupe français que de savoir si vous allez avoir un mot anglais dans le coin d'une affiche en quelque part ou non », a-t-il lancé.

Ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, M. Ryan a lancé cet argument sur les ondes de CJMS, au cours d'un débat sur l'entente de Charlottetown qui l'opposait à M. Jean Dorion, président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

Talonné par M. Dorion sur l'effet dévastateur qu'aurait l'entente constitutionnelle sur la loi 101, le ministre Ryan s'est impatienté, finissant par dire que la loi 101 n'était en fait qu'un instrument secondaire pour protéger le sort de la langue française au Québec.

« La loi 101 est un adjuvant utile. Ce n'est pas la cause de tout ça », a-t-il dit, parlant des gains substantiels réalisés par les francophones depuis 15 ans.

Voir page A-4: Ryan

DÉPISTAGE DU SIDA

La Croix-Rouge ne fait pas confiance aux normes canadiennes

Robert Dutrisac

QUAND IL EST QUESTION d'acheter des centaines de milliers de trousse de dépistage sanguin, la Croix-Rouge canadienne, un organisme privé financé entièrement par les gouvernements, ne fait pas confiance aux normes élaborées par le ministère fédéral de la Santé et du Bien-être social. Ne trouvant grâce à ses yeux que les critères américains définis par la Food and Drug Administration (FDA).

Voir page A-4: Croix-Rouge

Le **Correcteur 101**
Le logiciel professionnel de correction du français

EN FRANÇAIS,
101
FAIT LA LOI!

En montre au
MacExpo

les 21-22-23-24 octobre 1992 chez Micro Boutique
6615, avenue du Parc, Montréal (Québec)

Un logiciel conçu et produit
au Québec par



Machina Sapiens

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Enfants

« Nous savons que l'éducation, l'apprentissage cognitif, le contact avec les autres jouent des rôles. Mais nous ne savons pas comment. Il faut affiner nos recherches », a-t-elle expliqué.

Fait intéressant, les enfants noirs ont des perceptions et des préjugés différents de ceux des enfants blancs.

En fait, les enfants noirs de la maternelle n'ont pas de préjugés négatifs envers les Blancs. Ils sont même plus favorables envers les Blancs que les membres des autres groupes (notamment les Amérindiens). Toutefois, en vieillissant, les jeunes Noirs deviennent plus favorables envers leur propre groupe et maintiennent les attitudes positives à l'égard des Blancs. Cependant, à ce propos, ils tendent à attribuer plus de qualificatifs négatifs aux jeunes Blancs.

Les jeunes enfants, qu'ils soient noirs ou blancs, préfèrent une poupée à la peau blanche à une poupée à la peau noire, ont déjà démontré des études américaines. Des recherches en identité sociale ont déjà souligné que les membres d'un groupe minoritaire ont des comportements plus favorables à l'égard du groupe dominant qui détient les postes de commande, le pouvoir, etc.

Pour les fins de l'étude, Mme Doyle et ses assistantes ont construit une mesure d'évaluation des attitudes envers les groupes ethniques qui repose sur un choix libre. Dans cette épreuve, dite des boîtes ethniques, l'enfant se voit présenter trois boîtes. Chacune d'elles représentait le visage d'un enfant appartenant à l'un ou l'autre des groupes ethniques étudiés. En main vingt cartons sur lesquels sont inscrits un qualificatif (dix positifs, dix négatifs), l'enfant devait décider si tel qualificatif était approprié à tel visage.

Par la suite, elle a compilé les résultats et établi des indices de mesure.

Pour Mme Doyle, la recherche en psychologie sociale est semée d'incertitudes. Elle doit progresser étape par étape. « Nos résultats indiquent notamment que nous devons aller plus loin, procéder à de nouvelles recherches », a-t-elle expliqué. C'est ce qu'elle fait. Mme Doyle poursuit ses travaux auprès du Centre de recherche en développement humain, affilié à l'Université Concordia.

◆ Croix-Rouge

Dans un appel d'offres lancé cette année et portant sur la fourniture de trousses regroupant le dépistage du sida, de l'hépatite et de la syphilis, la Croix-Rouge canadienne a disqualifié deux compagnies canadiennes, BioChem Pharma, de Montréal, et Allenix Diagnostics, de Toronto, parce que leurs tests n'étaient pas approuvés par la FDA américaine.

Pourtant ces tests sanguins ont reçu le sceau de la Direction générale de la protection du ministère fédéral de la Santé, comme tous les produits médicaux ou pharmaceutiques qui se retrouvent sur le marché canadien. Les deux compagnies commercialisent depuis plusieurs années leurs produits dans les cliniques médicales et les hôpitaux à la grandeur du pays.

Mais pour la Croix-Rouge, qui a accordé ce contrat de trois ans à la filiale canadienne de l'entreprise française Sanofi Pasteur, l'approbation du ministère canadien n'est pas suffisante. Comme en fait foi le cahier des charges de la Croix-Rouge, l'approbation par la FDA est essentielle pour qu'un fournisseur se qualifie. « C'est une exigence interne qui est en accord avec nos efforts pour garder sûrs (keep safe) les stocks de sang au Canada », a indiqué au DEVOIR Mme Angela Prokopiak, la porte-parole du bureau national de la Croix-Rouge à Ottawa.

Quant à savoir pourquoi les critères canadiens ne sont pas jugés suffisamment « sûrs » par la Croix-Rouge, Mme Prokopiak n'avait pas de réponse à fournir.

À la Direction générale de la protection de la santé du ministère, la porte-parole, Mme JoAnn Ford, a expliqué qu'il existait effectivement une différence entre les évaluations de tests sanguins faites respectivement par le ministère canadien et la FDA américaine. Au Canada, à l'exception des tests de dépistage du sida, les tests diagnostiques sont considérés comme des appareils médicaux. Envoyés au ministère, une simple description du produit et des rapports ponctuels sur sa commercialisation sont suffisants pour en permettre la vente.

Aux États-Unis, ils sont évalués de la même façon que les médicaments et doivent emprunter un long processus d'évaluation scientifique avant d'être commercialisés. En clair, le ministère canadien évalue les tests de dépistage du sida aussi sévèrement que la FDA, mais pas les autres tests comme ceux des hépatites A, B ou C, et la syphilis compris dans les trousses qu'a commandées la Croix-Rouge.

Le ministère de la Santé entend revoir sa façon d'évaluer les tests de dépistage sanguins. « Nous étudions quelle serait la meilleure approche », a indiqué Mme Ford, qui a rappelé que les produits du sang ne sont étroitement surveillés que depuis septembre 1989 par la Direction générale de la protection de la santé.

Entretemps, un contrat de 25 millions \$ sur trois ans va à une filiale d'entreprise française qui vendra à la Croix-Rouge des trousses fabriquées aux États-Unis. Les tests de dépistage du sida, la partie la plus onéreuse de la trousse, proviennent de la compagnie américaine Genetic Systems que Sanofi Pasteur a achetée il y a quelques années. Ce produit de Genetic Systems est un des deux

seuls tests de dépistage du sida approuvés par la FDA, l'autre étant celui d'Abbott Laboratories, un géant pharmaceutique américain.

BioChem et Allenix, qui ont uni leurs forces pour cet appel d'offres, BioChem fournissant les tests du sida — HIV 1 et 2 —, de l'hépatite C et de la syphilis, et Allenix, ceux des hépatites A et B, ont dû se désister, non sans avoir discuté longuement avec les responsables de la Croix-Rouge. Prêchant pour sa paroisse certes mais s'appuyant également sur des évaluations scientifiques indépendantes, M. Philippe Lacaille, vice-président exécutif et chef de l'exploitation de BioChem, soutient que la trousse de son entreprise est la meilleure sur le marché et souligne qu'elle est vendue en Europe et en Asie. Elle est dotée d'une plus grande sensibilité que les autres trousses sur le marché, c'est-à-dire qu'elle détecte l'infection à un stade moins avancé que les autres. M. Lacaille précise que les autres tests ne peuvent détecter la présence du virus à moins de trois semaines suivant l'infection — en soi, un fait inquiétant. En outre, elle produit moins de faux positifs que les autres, argue M. Lacaille.

À la Croix-Rouge, Mme Prokopiak se défend de porter un jugement sur la trousse proposée par le tandem qui forme BioChem et Allenix. En fait, quatre scientifiques du ministère de la Santé et de la Croix-Rouge canadienne ont fait une évaluation des trois tests de dépistage disponibles sur le marché nord-américain, ceux de BioChem, de Genetic Systems et d'Abbott. Résultat : le test de BioChem est le plus sensible des trois.

Soulignons que la Croix-Rouge canadienne est un organisme privé sans but lucratif financé par les provinces. Interrogé par LE DEVOIR, M. Bill Dobson, directeur de l'Agence canadienne du sang, un organisme créé par les provinces il y a un an, a défendu le choix de la Croix-Rouge. L'Agence canadienne du sang verse 160 millions \$ par année à la Croix-Rouge et chacune des provinces y contribue en fonction de sa consommation de sang.

◆ Mulroney

ment le même principe avec l'Alberta et la Colombie-Britannique pour négocier des ententes similaires.

De telles ententes seront impossibles, affirme M. Mulroney, si les Canadiens rejettent l'entente de Charlottetown.

« Si le Québec vote NON, ce sera NON. Les 31 gains sont perdus, c'est tout », a-t-il tranché.

À quatre jours du vote, le premier ministre Mulroney a prononcé hier soir son dernier discours au Québec d'ici au vote.

Devant plus de 1 000 partisans de toutes origines réunis hier soir au Centre hélienque de Montréal, M. Mulroney a reçu un accueil triomphal. La foule — la plus enthousiaste depuis le début de la campagne — n'a pas ménagé ses applaudissements.

Le premier ministre y a pourtant repris son message habituel. Mais la seule mention de « Jacques Parizeau » déclenchait la ferveur et faisait lever l'auditoire.

D'ici à lundi, le premier ministre entend concentrer ses efforts à rallier les indécis. Il a fait savoir hier que des sondages internes estimaient à plus de 37 % les indécis au Québec.

M. Mulroney a tenu à préciser, hier, qu'il n'avait jamais recommandé la tenue d'un deuxième référendum en Colombie-Britannique ou ailleurs, comme pouvait le laisser croire le *Toronto Sun* d'hier. Tout au plus, s'est-il défendu, il avait évoqué un précédent, celui de la même question posée deux fois à la population de Terre-Neuve.

Plus tôt hier, M. Mulroney a accordé deux longues entrevues à la télévision. La première à M. Jean-Luc Mongrain, au réseau TVA. La seconde à Mme Denise Bombardier, sur les ondes de Radio-Canada.

Avec le populaire et populiste animateur de *Mongrain de sel*, M. Mulroney s'en est tenu à son discours habituel, multipliant les attaques contre Jacques Parizeau.

« Un NON à Charlottetown, c'est maintenant un OUI à la souveraineté », a-t-il dit, prenant à preuve les récentes déclarations de M. Parizeau.

À *Raison Passion*, l'entretien avec Mme Bombardier s'est déroulé sur un tout autre mode.

Plutôt que de s'attarder aux 31 gains et à tous les autres sujets abordés mille fois depuis un mois, l'animatrice avait choisi d'amener le premier ministre à s'interroger sur des questions plus philosophiques, moins liées à l'actualité brûlante.

M. Mulroney a quelque peu résisté. Aux questions de fond, il répondait d'abord par des arguments partisans — la « cassette », ironisent les journalistes.

Mais au fur et à mesure que l'émission avançait, le premier ministre a délaissé l'orgueil du conquérant qu'il arbore généralement au profit d'une attitude beaucoup plus humble.

« La défaite ? Elle est toujours possible en politique », a-t-il admis d'entrée de jeu avant de citer Roosevelt.

« Est-ce que le référendum n'est pas en train de devenir le référendum de la division des Canadiens ? » a demandé Mme Bombardier.

« C'est possible, a répondu le premier ministre. Mais en démocratie, c'est un risque tout à fait potable. Il me semblait que (l'entente de Charlottetown) c'était une approche raisonnable ».

Dans le même esprit, M. Mulroney a admis une certaine perte de confiance de la population envers les dirigeants.

(...) Ça devient de plus en plus difficile pour la population de nous accepter comme les porte-parole d'une position quelconque (...). J'accepte ça. De nos jours, avec les débats vigoureux que nous avons en Chambre, nous avons peut-être l'émergence

Soligaz procédera sans nouvel appel d'offres malgré les changements apportés au projet

Louis-Gilles Francoeur

MALGRÉ L'IMPORTANCE des modifications apportées récemment à son projet et l'intensification de la concurrence parmi les constructeurs de grands projets, le consortium Soligaz n'a pas l'intention de lancer un nouvel appel d'offres pour réaliser sa première caverne de 100 000 mètres cubes sous la rive de Varennes.

C'est ce qu'a confirmé au DEVOIR le porte-parole du consortium, M. André Lapalme, selon qui les partenaires de Soligaz, soient Novoco, Pétromont et Soquip, sont convaincus « qu'ils ne gagneront rien de substantiel par un nouvel appel d'offres ».

Soligaz, en tant que groupe privé, n'est assujéti à aucune procédure d'appel d'offres même si, convient M. Lapalme, « environ 75 % des investissements » proviendront des sociétés d'État, donc ultimement des contribuables. La Caisse de dépôt et de placement a aussi des intérêts dans certains partenaires de Soligaz.

Ce consortium négocie actuellement avec la compagnie de construction Louisbourg, qui appartient à l'homme d'affaires Tony Accurso, qui a place d'affaires à Saint-Eustache et qui est particulièrement actif dans la région lavalloise. Louisbourg, qui n'était pas le plus bas soumissionnaire en 1989, avait néanmoins été choisi par le comité de sélection pour d'autres raisons techniques.

La compagnie avait obtenu à l'époque une « lettre d'intention » qui lui assurait le contrat à condition d'en venir à une entente sur le prix.

Selon les renseignements obtenus d'une source sérieuse, mais que Soligaz n'a voulu ni confirmer, ni infirmer, les entreprises Walsh & Brais avaient alors soumissionné pour environ 35 millions \$. Da Silva pour environ 40 millions \$, Louisbourg pour 48 millions \$ et Désourdy, pour environ 50 millions \$.

Des représentants de deux entrepreneurs en grands projets, qui ne veulent pas être identifiés « pour ne pas s'éliminer » sur ce projet ou

d'autres, ont dit qu'ils soumissionneraient aujourd'hui à la baisse, bien sûr, en raison de la stagnation économique de leur secteur.

« Quand on regardait les projets en 1989, on prévoyait des hausses de coûts pour les années à venir et cela s'est reflété dans nos prix », explique l'un d'eux.

Même si Soligaz récuse un nouvel appel d'offres, sa direction est consciente que le marché a changé. Au point d'ailleurs d'envisager d'aller en appel d'offres au début de l'année...

Selon M. Lapalme, « des entrepreneurs nous ont dit qu'ils soumissionneraient à moindre prix. Mais nous avons étudié cette question et l'avons même fait évaluer par une firme extérieure, ADMONT, en avril 1992. Leur conclusion a été claire : ils nous ont dit à deux reprises qu'il n'y avait pas d'avantage à retourner en appel d'offres ».

Selon M. Lapalme, le mandat confié à ADMONT allait aussi loin que de vérifier si les concepts mis de l'avant par SNC, un partenaire à 5 % du projet Soligaz, valaient toujours, de même que les évaluations de coûts, d'échéancier, de méthodes de gestion, etc.

ADMONT s'est vue notamment confier la révision du projet d'aluminerie Alouette.

Rejointe hier dans son comté, la ministre de l'Énergie et des Ressources, Mme Lise Bacon, a pour sa part refusé de se prononcer sur la pertinence d'un nouvel appel d'offres dans ce dossier au coeur de sa stratégie énergétique.

« C'est là, dit-elle, une matière interne » que le conseil d'administration de Soligaz gère comme il le veut et dans laquelle elle déclare ne pas vouloir s'immiscer, surtout s'il s'agit du choix des entrepreneurs.

Son rôle des dernières années, explique-t-elle, s'est résumé à « ramener le projet à des proportions plus réalistes » et amener ses gestionnaires à procéder, « dans ce cas-ci, de façon plus étapée ».

La ministre précise aussi avoir insisté pour qu'on examine de près l'idée de brancher Soligaz sur le pipe-

line américain plutôt que sur celui de Sarnia, qui aurait pu se tarir malgré les besoins québécois, selon certains scénarios.

Un consultant en gestion de grands projets, qui s'est mérité des prix pour la réalisation du pipeline Gaz Interité, l'ingénieur Serge Morin, expliquait hier que, « de façon générale, un projet qui a plus de trois ans devrait aujourd'hui être révisé de fond en comble et faire l'objet d'un nouvel appel d'offres. D'abord parce qu'il est rare qu'une soumission soit valide plus de trois mois après son dépôt. Le contexte économique actuel, qui fait tirer la langue à plusieurs grandes entreprises, n'est pas le seul motif important de révision. On doit aussi tenir compte du fait que les techniques de conception, de construction et de gestion ont changé beaucoup en trois ans. Si en plus, un projet a été sensiblement modifié, alors on augmente la nécessité d'une révision ».

M. Lapalme, un des parrains de Soligaz depuis son lancement, estime que le consortium s'est donné tous les contrôles nécessaires pour ne pas perdre de l'argent.

Après avoir dit que personne, ni à l'époque où il dirigeait le projet, ni aujourd'hui, n'a subi de « pressions politiques » pour garder Louisbourg en selle, il précise que toutes les précautions ont été prises pour maintenir les coûts au plus bas.

Une quinzaine d'entreprises ont été invitées à soumissionner en 1989. Six ont répondu à l'appel et quatre soumissions, qu'il refuse de divulguer, ont été retenues pour un examen plus serré. Le comité responsable de cet exercice comprenait des représentants de Soquip, de Soligaz et de SNC, la firme responsable de l'ingénierie.

« On s'est vite rendu compte que les bases de calcul n'étaient pas les mêmes. Les prix mis de l'avant englobaient des activités, des techniques, des machines et des échafaudages différents. Louisbourg est sorti en tête de cet exercice fait à partir de 13 critères. Une lettre d'intention a été approuvée par le comité exé-

cutif (de Soligaz) en septembre 1989 leur accordant en principe le contrat à la condition que le contrat final soit agréé par les deux parties ».

Cette lettre d'intention, dont certaines sources disent qu'elle « emprisonne » maintenant Soligaz, ne peut pas être rendue publique car c'est là, comme le projet, un « document privé ».

Un « comité de négociation » a été mis sur pied en décembre 1991, poursuit M. Lapalme, pour revoir les critères du contrat et du projet dans son ensemble, qui a débouché quelques mois plus tard sur l'examen confié à Admont. La conclusion de cette firme a été maintenue depuis malgré ce que M. Lapalme qualifie de « ragots d'entrepreneurs » déçus.

D'autre part, les documents remis récemment par Soligaz au ministère québécois de l'Environnement parce que les modifications envisagées au projet si importantes qu'elles justifient une modification au décret d'autorisation, ont été rendus publics hier.

Soligaz y affirme notamment, sans le démontrer, que le report de plusieurs années de son pipeline n'augmentera pas le nombre de navires-citernes à son quai, soit un maximum de 20 accostages par année.

L'étude d'impacts de Soligaz prévoyait que l'essentiel, soit 80 %, des approvisionnements, serait assuré par pipeline. Les 20 navires de l'époque des audiences publiques, qui devaient assurer 20 % de l'approvisionnement, pourraient maintenant faire tout le travail, explique M. Lapalme, parce que la capacité de production a été diminuée.

Selon ce dernier, la taille des navires est telle que chacun d'entre eux peut assurer une production de 1000 barils de gaz par jour. Vingt navires permettront donc d'assurer à Soligaz sa nouvelle capacité maximale de production, soit 20 000 barils par jour.

M. Lapalme précise qu'il sera toujours possible d'acheminer une partie des approvisionnements par train, que Pétromont, situé à côté, est capable de recevoir avec ses installations ferroviaires.

75 % des journalistes reconduisent le vote de grève au Soleil

Caroline Montpetit

LES MEMBRES du syndicat de journalistes du quotidien *Le Soleil*, de Québec, ont reconduit hier leur vote de grève illimitée dans une proportion de 75 %.

Les 96 journalistes du quotidien le plus important de la capitale poursuivront donc l'arrêt de travail entamé dans la nuit d'hier, après dix-huit mois de conciliation sans issue avec leur employeur, l'éditeur Unimédia.

De leur côté, les douze cadres de la rédaction ont l'intention de continuer de publier le journal, comme c'était le cas hier, avec le soutien des employés de bureau, des représentants publicitaires, des pressiers et des typographes.

Les journalistes du *Soleil* dresseront pour leur part quotidiennement des lignes de piquetage devant l'établissement, selon des horaires qui demeurent à être établis avec le syndicat.

Tout au long de la grève, les journalistes du quotidien, qui jouissaient à ce jour d'un salaire moyen de plus de 52 000 \$ par année, bénéficieront d'un fonds de grève individuel de 400 \$ par semaine, selon M. Pierre Pelchat, président du Syndicat des journalistes du *Soleil* (CSN).

Selon M. Pelchat, les syndiqués s'insurgent principalement contre

l'ingérence de la direction dans l'autonomie professionnelle, notamment en abolissant les champs de spécialisation des journalistes, par exemple dans les secteurs de l'éducation, de l'environnement, etc.

Selon le directeur des communications du *Soleil*, M. Jean Ferron, les discussions ont également échoué, au cours des dernières rencontres en conciliation, sur la volonté de l'employeur d'augmenter les quotas de travail des collaborateurs non syndiqués du journal, notamment en région.

« Nous faisons appel à un réseau de collaborateurs pour les chroniques spécialisées, ainsi que pour la couverture des régions, notamment en Gaspésie, en Côte-Nord et en Beauce », ajoute M. Ferron. Les journalistes du *Soleil* jouissent présentement de la semaine de quatre jours consécutifs, ainsi que de huit semaines de vacances payées par année.

Selon M. Ferron, en vertu des dernières offres patronales, déposées le 14 mai dernier, le salaire moyen des journalistes serait haussé à quelque 60 500 \$ par année.

M. Ferron ne cache pas, cependant, que la direction désirerait éliminer la semaine de trois jours de travail, dont bénéficierait une dizaine de journalistes du *Soleil*, en plus d'apporter certaines modifications aux affectations des syndiqués.

ques Scalzo, est pressenti pour être candidat libéral aux prochaines élections à la place du dissident.

◆ Ryan

Invité à préciser sa pensée, le ministre Ryan a soutenu qu'il fallait plutôt s'attaquer à l'édification du capital humain » pour protéger le fait français au Québec, notamment par le biais de l'éducation.

D'ordinaire d'un flegme exemplaire, le ministre Ryan s'est d'ailleurs livré à une charge à fond de train contre les professeurs, convaincu que les problèmes qui menacent la langue française découlent bien plus de la qualité de l'enseignement que des lois linguistiques.

Il a d'ailleurs sciemment décoché quelques flèches à la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), officiellement engagée dans la campagne du NON.

« Plus de la moitié des élèves ne peuvent écrire une page complète sans fautes. Je trouve que la CEQ, qui se lance dans toute sorte de campagnes politiques, devrait entreprendre ces objectifs », a dénoncé celui qui fut aux commandes du ministère de l'Éducation pendant cinq ans.

« Si les élèves qui arrivent au cégep ne savent pas écrire une page sans fautes, ce n'est pas la faute de la Sainte Vierge, des Anglais ou du gouvernement fédéral ! » a-t-il ironisé.

Railleur, M. Ryan a soutenu que la CEQ s'était davantage intéressée à des sujets comme la paix dans le monde, la « collaboration avec la Russie », négligeant souvent le « travail de fonds » en éducation.

De son côté, M. Dorion s'est évertué à démontrer que la clause accordant une protection aux minorités linguistiques dans l'entente de Char-

lottetown donnera une arme de choix aux anglophones qui ne révent que de voir démolie la loi 101 par les tribunaux.

« La clause 'nonobstant' ne peut être invoquée que pour dix des 198 dispositions que contient la Constitution », a soutenu ce dernier. Cela est inquiétant, au moment où les derniers recensements indiquent un recul de la population francophone à Montréal, a ajouté M. Dorion.

Mais pour le ministre Ryan, bien d'autres facteurs expliquent ce changement de poids de la communauté francophone au Québec et à Montréal. Le ministre attribue plutôt cet état de fait à l'étalement urbain qui draine de plus en plus de familles francophones vers la banlieue, et non à l'attrait qu'exerce la langue anglaise sur les immigrants.

« Les gouvernants n'ont peut-être pas eu la prévoyance qu'il eut fallu pour instituer les mesures qui auraient davantage gardé les foyers francophones sur l'île », a tranché ce dernier.

Par ailleurs, le ministre Ryan a clairement indiqué qu'une révision de la loi 178 était imminente et que son gouvernement était décidé à trouver un moyen « plus décent » de protéger la langue française.

À ce chapitre, le ministre Ryan a clairement laissé transparaître ses couleurs, expliquant qu'au Québec « nous sommes les seuls à penser que les lois sur l'affichage ne briment pas les droits ».

« Ça nous oblige à réfléchir. Il y a bien des solutions possibles que nous examinons déjà. Nous ferons nos recommandations en temps utile », a conclu le ministre Ryan, se gardant d'en dire plus long à quatre jours du référendum.

d'un problème de ce côté », a dit M. Mulroney.

Toujours dans le même élan d'humilité, voire de résignation, M. Mulroney a lancé : « S'il y a une victoire, on m'en donnera très peu la responsabilité. S'il y a une défaite, on m'en trouvera une large part ».

« On a un pressentiment que parfois la vie va nous réserver des surprises pénibles », a-t-il aussi dit plus tard.

« Si ça ne marche pas, soit que les 17 qui ont signé ça doivent démissionner. Alors on aura une démission collective. Pourquoi pas tous ensemble ? Ça voudrait dire que, dorénavant, personne osera affronter un autre problème réel. Le leadership, c'est quand vous savez que vous pouvez perdre et que, malgré ça, vous avez le courage de continuer », a-t-il poursuivi.

Interrogée par le DEVOIR quelques instants après l'enregistrement de l'entrevue, Mme Denise Bombardier était encore très fébrile. « Il a été obligé de suivre le raisonnement. Il n'a rien nié de ce que je disais. (...) Tout est là. Tout. Il dit 'on va démissionner à 17. Qu'est-ce que je peux dire de plus ?', a-t-elle demandé.

Mme Bombardier estime par ailleurs qu'il faudra revoir la façon d'interviewer les acteurs de la vie politique. Elle se félicite de l'approche adoptée hier soir. « S'ils acceptaient de répondre plus, les politiciens, ce serait mieux pour eux. La démocratie, c'est d'abord les représentants et plus personne ne veut se présenter », a-t-elle confié au DEVOIR.

◆ Bourassa

« Pour ces mensonges, le peuple va les sanctionner, dit-il. Lundi soir le OUI sera victorieux ».

À quatre jours du référendum, alors que tous les sondages donnent le NON gagnant, M. Bourassa a fait sa sortie la plus violente de la campagne.

Le premier ministre affirme qu'une partie des textes qu'il utilise *L'actualité* « n'ont jamais été lus par mes conseillers ». « On ne peut pas présenter ces documents comme ayant été préparés par le premier ministre », dit-il.

Pour le démontrer, il présente une lettre dans laquelle le haut fonctionnaire « responsable de toutes les études dont parle *L'actualité* » à l'époque, M. André Tremblay, déclare que plusieurs « notes ou documents utilisés dans cet article n'ont été ni vus ni approuvés par moi ».

M. Tremblay était l'interlocuteur de la sous-ministre Diane Wilhelmy dans la conversation privée captée clandestinement dans laquelle ils jugent sévèrement l'entente et l'attitude du premier ministre comme négociateur.

Début octobre, M. Bourassa laissait entendre que le contrat de cet expert constitutionnel tirait à sa fin.

La lettre est adressée au secrétaire général du gouvernement M. Benoît Morin. M. Tremblay précise qu'elle a été rédigée « à votre demande », c'est-à-dire que c'est M. Morin qui a demandé à M. Tremblay d'examiner les textes juridiques et de lui transmettre ses conclusions.

Dans cette lettre, distribuée aux journalistes hier soir, M. Tremblay affirme que les textes juridiques sont conformes à l'entente politique.

Il ajoute, « par ailleurs », avoir lu l'article de *L'actualité* et affirme que plusieurs documents portent sur l'entente du 7 juillet, d'autres n'ont pas été vus ni approuvés par lui et que la documentation peut devenir inexacte dans la mesure où les textes juridiques corrigent certaines choses.

L'auteur du reportage de *L'Actua-*

lité, M. Jean-François Lisée, rejoint hier soir par LE DEVOIR, réfute les accusations du premier ministre et garantit l'authenticité de ces documents.

Lisée rappelle que samedi dernier, le ministre Gil Rémillard a tenu une conférence de presse de deux heures pour expliquer que les documents utilisés par *L'actualité* étaient des avis de fonctionnaires qui ont été utilisés pour la négociation des textes juridiques.

M. Rémillard a commenté ces documents point par point sans jamais soulever de questions sur leur authenticité. Au contraire, dit M. Lisée « il en a loué la lucidité puisqu'il a dit que ces avis lui avaient permis de mieux négocier ses textes juridiques ». Aujourd'hui, ajoute le journaliste, M. Bourassa dit que son ministre a utilisé des faux pour négocier les textes juridiques. « Malgré tout le respect que je leur dois, je leur suggère de s'entendre sur leur ligne de défense concernant les textes de *L'actualité* ».

« Je garantis l'authenticité de ces documents, conclut le journaliste. Faux est un mot inapte pour décrire ces documents. Je pense que M. Bourassa le sait, mais il est en fin de campagne et ces choses-là se font ».

Une enquête interne a été déclenchée au sein du gouvernement pour découvrir la source de ces documents.

L'actualité présentait ces documents comme « Les dossiers secrets de Bourassa ». En exergue, le magazine affirmait que « dans leurs analyses confidentielles, les experts du premier ministre démolissent presque tous les éléments de l'accord de Charlottetown ».

M. Bourassa a aussi accusé le Parti québécois d'avoir fait usage, dans sa propagande, d'information obtenues grâce à de l'écoute électronique (l'affaire Wilhelmy).

Plus tôt dans la journée, le premier ministre s'en est pris à d'autres opposants.

Devant un parterre de 700 gens d'affaires, à Montréal, il avait reproché aux chefs syndicaux d'inciter les citoyens à rejeter une entente qui procure pourtant au Québec de nouveaux pouvoirs pour la formation et le perfectionnement de la main-d'oeuvre.

Plus tard en soirée, devant ses partisans à Drummondville, M. Bourassa a repris cette accusation. Avant lui, en vedette américaine, le ministre Yvon Picotte avait pris à partie beaucoup plus violemment les chefs syndicaux, notamment les Lorraine Pagé (CEQ), Fernand Daoust (FTQ) et Gérard Larose (CSN), qui ont opté pour le NON.

« Moi m'aurait convaincu de voter OUI juste à voir les visages des trois chefs syndicaux, a-t-il déclaré en donnant leurs noms. Eux ils disent que le premier ministre fourre le peuple. Est-ce qu'eux autres ont fourré leurs syndiqués tout le long de leurs vies ? », M. Picotte faisait le parallèle entre la négociation menée par M. Bourassa, ramenant une entente de principe présentée au peuple, à la négociation syndicale.

Le ministre a ravivé l'affaire Claude Morin, pour dire que « mon premier ministre à moi, il ne sert pas deux maîtres. M. Bourassa quand il contribue à la caisse électorale, je sais que ça vient de son salaire », dit-il, allusion à la collaboration rémunérée de M. Morin avec la GRC dans les années 1970.

L'assemblée artisanale, la dernière de la campagne, avait lieu dans la circonscription de Drummond, celle du député libéral dissident Jean-G